

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – AUBIN – MENARD – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – DREGE – CONSTENSOUX - GENAIN

Pouvoirs : Mr DURAND pouvoir à Mr VAUCLIN
Mme FORIN pouvoir à Mme MAHEUT
Mme VINCENT pouvoir à Mme BECEL
Mme HODIESNE pouvoir à Mr DREGE
Mr de ROUVRAY pouvoir à Mr AUBIN
Mr SAUTELET pouvoir à Mr CASNA

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2037 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mr VAUCLIN

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance.
Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 dont : Pouvoirs 6
Bulletins nuls et blancs : /
Exprimés :18

Madame Nathalie MAHEUT.est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°2038 : CONVENTION COMMUNE/ADCMF (Association de Défense contre la Mer et de la Falaise) : Rapporteur AUBIN

La Commune de Villers sur Mer a toujours été à l'écoute des Associations et notamment des Associations de Défense contre la Mer.

A de multiples occasions, la Commune a accompagné financièrement ces structures publiques d'intérêt général.

A ce jour, l'ADCMF (Association de Défense contre la Mer et la Falaise) va entreprendre des travaux, rue Feine, sur le mur de soutènement. Ces travaux sont d'une importance stratégique car ils permettent de maintenir en bon état le mur qui participe à la stabilité de la falaise et d'une partie des hauts de Villers.

Ces travaux ont été validés à l'unanimité par l'Association de Défense contre la Mer qui s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 4 Mai 2013
Ces travaux s'élèvent à 35.851,86 € TTC.

Comme de coutume, il appartient à la Commune de participer à hauteur de 50 % à ces travaux d'intérêt général et d'aider en terme de trésorerie cette Association qui remboursera cette avance de trésorerie en deux exercices.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la participation de la Commune à hauteur de 50 % soit 17.926 € au profit de l'ADCMF,
- autorise une avance de trésorerie à hauteur de 17.927 € (en sus de la participation de 17.926 €) avance de trésorerie qui sera remboursée à la Commune
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2039 : REFORME DES COLLECTIVITES - LOI DU 16/12/2008 ET SUIVANTES :
Rapporteur VAUCLIN

**- LOI N° 2010 – 1563 DU 16 DECEMBRE 2010
DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**- LOI N°2012 – 281 DU 29 FEVRIER 2012 VISANT A ASSOUBLIR LES REGLES
RELATIVES A LA REFONTE DE LA CARTE INTERCOMMUNALE**

**- LOI N° 2012 – 1561 DU 31 DECEMBRE 2012 RELATIVE A LA
REPRESENTATION COMMUNALE DANS LES COMMUNAUTES DE
COMMUNES ET D'AGGLOMERATION**

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

Article 4 : « Composition du conseil communautaire »

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale et notamment l'article 83

Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération

Considérant le rapport suivant :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, réduisait sensiblement le nombre de conseillers communautaires et de Vice-présidents sur l'ensemble des EPCI du territoire national.

Pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, le nombre de conseillers serait passé de 45 à 33, avec une tolérance de 10% d'élus supplémentaires.

La loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale modifie par son article 83 la précédente et surtout, la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération augmente cette tolérance à 25 % d'élus supplémentaires, ce qui ramène le nombre d'élus de Cœur Côte Fleurie à 41 contre 45 dans la mandature actuelle. Ces dispositions s'appliqueront après les élections municipales et communautaires de 2014.

Il est donc demandé de fixer :

- à 41 le nombre d'élus communautaires en intégrant la tolérance de 25 % prévue par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération
- à 10 le nombre de Vice-présidents en passant du seuil de tolérance maximum de 30 % contre 10 % initialement prévu par la loi n°2010 – 153 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,
- la répartition des sièges (l'article L5211-6-1) tient compte de la population de chaque commune :

Strates de population	Nombre de sièges	Communes concernées
De 3800 à 5000 habitants	7 sièges	Deauville, Trouville sur Mer et Touques
De 2700 à 3799 habitants	6 sièges	Villers sur Mer
De 1620 à 2699 habitants	5 sièges	
De 920 à 1619 habitants	3 sièges	Blonville sur Mer, Tourgéville et Saint Arnoult
De 500 à 919 habitants	2 sièges	Villerville
De 170 à 499 habitants	1 siège	Vauville, Saint Pierre Azif et Bénerville sur Mer

Selon l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation de 25 % du nombre de conseillers communautaires,
- accepte de fixer le nombre de Vice-Présidents à 10,
- confirme le nombre de conseillers communautaires pour la prochaine mandature en 2014, et ce avant le 31 Août 2013,
- confirme que cette délibération annule et remplace celle prise le 29/03/2013,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relative à cette affaire.

N°2040 : COMPTE FINANCIER – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EPIC L’ODYSSÉE PALEOSPACE - 2012 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Comme toutes les structures dépendantes de la Commune, il convient d’adopter le compte financier-administratif de l’EPIC L’Odyssée Paléospace de Villers sur Mer pour l’année 2012 qui vous sont présentés.

Ce dernier est conforme, dans les grands comptes, au Compte de Gestion présenté par le Percepteur.

Cette structure continue son développement et rencontre un succès qui ne se dément pas d’années après années.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- adopte le compte financier et administratif et le compte de gestion de l’EPIC de l’Odyssée Paléospace (qui est conforme au compte de gestion),
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2041 : COMPTE FINANCIER – COMPTE DE GESTION DE L’EPIC D’ANIMATIONS ET DE TOURISME- 2012 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Comme de coutume, il convient d’adopter le compte financier – administratif de l’EPIC d’Animations et de Tourisme de Villers sur Mer de l’année 2012 qui vous sont présentés.

Ce dernier est conforme au Compte de Gestion présenté par le Percepteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- adopte le compte financier – administratif conforme au compte de gestion de l’EPIC d’Animations et de Tourisme et adopte le compte de gestion
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2042 : CLASSEMENT DES OUVRAGES DE DEFENSE CONTRE LA MER : Rapporteur Mr AUBIN

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a mené, en collaboration avec la Commune une étude sur les ouvrages de défense contre la mer.

Il appartient à l'Etat d'identifier les systèmes d'endiguement et de procéder à une attribution pour leur entretien.

Pour la Commune de VILLERS SUR MER, trois entités identifiées et capables d'entretenir les digues sont répertoriées :

- La Commune de VILLERS SUR MER,
- L'ADCMF (Association de Défense contre la Mer et la Falaise de Villers sur Mer/Auberville)
- L'ADCM (Association de Défense contre la Mer et son entretien).

Comme vous le constaterez sur le projet d'arrêté préfectoral ci-joint et le plan, l'Etat a procédé à une segmentation des zones avec pour chacune un responsable pour le suivi et l'entretien des digues.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

- émet un avis favorable à la proposition de la DDTM,
- entérine le classement des digues et des entités qui procéderont à leur entretien , en fonction du plan annexé ci-joint et ce, pour les ouvrages concernant la Commune,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2043 : TARIFS MUNICIPAUX : Rapporteur Mme BECEL

Il apparait nécessaire de procéder à une harmonisation des tarifs de location du Villaré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité complète le tableau des tarifs comme suit :

- salle multimédia n°1 (2 heures minimum)	25 €/heure
- salle multimédia n°2 (2 heures minimum)	25 €/heure
- espace partagé (2 heures minimum)	25 €/heure
- salle multifonction (2 heures minimum)	30 €/heure

N°2044 : CONVENTION DE SERVITUDES : Rapporteur Mr AUBIN

ERDF va procéder sur le chemin rural n°22, dit du Lieu Bodet à l'amélioration de la distribution électrique.

Dans ce cadre, ERDF va procéder au remplacement de 162 m de câble d'alimentation. Bien entendu, nous profitons de ces travaux pour procéder à l'enterrement de cette ligne.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2045 : VIREMENTS DE CREDIT : Rapporteur Mr MENTRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les virements de crédit suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- Cpt 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales (soit 84.000 €)	+ 4.000,00 €
- Cpt 739113 – Reversement conventionnel de fiscalité (soit 805.000 €)	+ 15.000,00 €
- Cpt 6574 – Subventions de fonctionnement (soit 99.000 €)	+ 15.000,00 €
	TOTAL = 34.000,00 €

Recettes de fonctionnement :

- Cpte 7381 – Taxe additionnelle, droit de mutation (soit 484.000 €)	+ 34.000,00 €
---	---------------

N°2046 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme BECEL

Comme de coutume, il convient d'actualiser le tableau des emplois en fonction des avancements de grade, des départs à la retraite et des recrutements.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.06.2013

GRADES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11
Directeur général des services 20/40 (détaché sur un emploi fonctionnel)	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
FILIERE TECHNIQUE	54

Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	6
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	37
Webmaster	1
FILIERE SPORTIVE	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1
FILIERE POLICE	2
Brigadier -chef principal de police municipale	1
Gardien de police municipale	1
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	1
Moniteur – éducateur (27 h/semaine)	1
FILIERE ANIMATION	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
CONTRACTUELS	18
Chargé de mission	1
Enseignant d'anglais	1
Infographiste	1
Chargé de communication	1
Web-master (17.5 heure/semaine)	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (dont 4 contrats aidés)	12
TOTAL	89

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le tableau des emplois ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2047 : ADMISSIONS EN NON VALEUR : Rapporteur Mme BECEL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité admet en non valeur les titres suivants, compte tenu de l'impossibilité de recouvrement :

- T 32 (année 2010) Jacqueline Beriot 34.82 €
- T 7 (année 2011) Samuel Barbedette 292,00 €

N°2048 : PARTICIPATION FOND SOCIAL DU LOGEMENT : Rapporteur Mme BECEL

Comme chaque année, le Conseil Général nous sollicite pour verser une participation au fond social du logement qui est indexé sur le nombre d'habitants.

- Fond social du logement : 0.17 € x 2750 habitants = 467.50 € arrondi 468 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise le versement de la participation au fond social du logement, d'un montant de 468 € au Conseil Général,

- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2049 : RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mr VAUCLIN

Propriétaire : Monsieur GAUDRAY Jean-Michel Adresse de l'immeuble : Chemin de St Vaast – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades du pavillon, mise en œuvre d'un enduit projeté
Montant des Travaux : 6.952,86 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr GAUDRAY Jean-Michel.

Propriétaire : Monsieur WOLMARK Gilbert Adresse de l'immeuble : 7 Rue Poincaré – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale (après travaux)
Descriptif des travaux : Ravalement des façades du bâtiment, rejointoiement des briques à l'identique, passage de 2 couches d'hydrofuge de masse sur les façades
Montant des Travaux : 19.756,48 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à Mr WOLMARK Gilbert.

Propriétaire : Monsieur ARMAND Pierre Adresse de l'immeuble : 15 Rue de Strasbourg – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement de façade, piquetage d'enduit et mise en œuvre d'un enduit gratté sur l'ensemble de la façade
Montant des Travaux : 6.275,55 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr ARMAND Pierre.

Propriétaire : AGEMO – Syndic de copropriété Adresse de l'immeuble : Villa les Embruns – 57 Avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades de l'immeuble, décapage des façades et mise en peinture, brossage, ponçage et mise en peinture des menuiseries et dessous de toit.....
Montant des Travaux : 50.274,49 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à AGEMO, syndic de la villa les Embruns.

Propriétaire : Mme SEGRETAIN Joëlle, syndic bénévole Adresse de l'immeuble : Immeuble 32 Avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, sablage des façades, piquetage des joints de briques et mise en peinture des façades et rejointoiement des briques.
Montant des Travaux : 60.485,68 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme SEGRETAIN pour le compte de la copropriété située 32 avenue de la République.

Propriétaire : CITYA COTE FLEURIE Adresse de l'immeuble : Immeuble Beau Rivage II, 2 Avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, nettoyage et préparation des mur, mise en œuvre de deux couches de peinture et décapage et mise en peinture des lambris sous toiture.
Montant des Travaux : 40.171,72 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme CITY COTE FLEURIE pour la copropriété Beau Rivage II.

Propriétaire : AGEMO Adresse de l'immeuble : Copropriété Greenwich, 5 Place Fanneau – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades de l'immeuble : lavage haute pression et mise en peinture des façades et soubassement, brossage, ponçage et mise en peinture des dauphins, dessous de toit.
Montant des Travaux : 20.511 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à AGEMO pour le compte de la copropriété Greenwich.

Propriétaire : Monsieur MADEC Patrick Adresse de l'immeuble : 10 Rue de l'Avenir – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades du pavillon : Mise en œuvre d'une isolation et enduit ton pierre sur l'ensemble des façades, peinture des volets.
Montant des Travaux : 13.000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr MADEC Patrick.

Propriétaire : Monsieur DAVERTON William Adresse de l'immeuble : 21 Rue Sandret – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Mise en œuvre d'un bardage clins sur l'ensemble de la maison.
Montant des Travaux : 10.605,84 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr DAVERTON William.

Propriétaire : Madame AVENARD POUILLEUTE Adresse de l'immeuble : 31 Rue du Mal Foch – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Lavage haute pression et mise en peinture des façades, brossage, ponçage et mise en peinture des boiseries
Montant des Travaux : 15.228,50 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme AVENARD POUILLEUTE.

Propriétaire : Cabinet IFNOR - Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence Stella Bella, 11 Rue du Mal Leclerc – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement de façade : lavage, grattage de toutes les parties boiseries et mise en peinture, lavage sur la partie moellons.
Montant des Travaux : 16.047,81 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € au Cabinet IFNOR pour le compte de la copropriété Stella Bella

Propriétaire : Cabinet IFNOR - Syndic
Adresse de l'immeuble : Résidence Villers Villa, 8 Rue de Strasbourg – 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement de façade : lavage des supports en ciment et parties en briques, reprise des joints de briques et raccords de maçonnerie. Lessivage, grattage et mise en peinture des boiseries et parties métalliques. Ravalement du mur de clôture.
Montant des Travaux : 88.931,10 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € au Cabinet IFNOR pour le compte de la copropriété Villers Villa.

Propriétaire : Monsieur BAGOT Michel
Adresse de l'immeuble : 15 Rue de la Rosière – 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Propriétaire bailleur
Descriptif des travaux : Isolation par l'extérieur
Montant des Travaux : 17.106,36 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr BAGOT Michel.

N°2050 : ACQUISITION DE BIEN : Rapporteur Mr VAUCLIN

Une opportunité se présente à la Commune d'acquérir le bien de la famille Normand, situé au-dessus de l'Office de Tourisme.

Cette acquisition permettrait l'extension des bureaux de l'Office de Tourisme avec une meilleure rationalité des espaces utilisés notamment avec ceux occupés à ce jour à la Mairie Annexe.

Le service des domaines a été mandaté pour faire une évaluation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations en vue de l'acquisition de ce bien,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 22 heures